



ARMP
AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

Transparence-Equité-Probité.

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 250/2025

A LA SOCIETE TECHNOCOM SARL.

Après avoir reçu le contrat du marché n° 001/DC/OVD/DG/CGPMP-SP/PNM/2025, conclu avec le Ministère de l'Emploi et Travail, pour un montant total hors taxe de dollars américains cinquante et un mille six cent (USD 51 600) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains trois cent soixante et un, vingt centimes (USD 361,20), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 29/10/2025

Directeur Administratif et Financier

Me. Claude KAYEMBE MBAYI
Directeur Général



Sceau de l'Etablissement
ARMP
Directeur Général